

Séance du 19 décembre 2016

Membres en exercice : 10

Présents : 8

Votants: 10

Pour: 10

Contre: 0

Abstentions: 0

L'an deux mille seize et le dix-neuf décembre à 20 h 00 l'assemblée régulièrement convoquée le 13/12/2016, s'est réunie sous la présidence de Madame Jeanine RICHARD

Présents : Jeanine RICHARD, Alain GASTON, Pierrette TICHIT, Sébastien ROUX, Daniel BOUSQUET, Nicolas CHARBONNEL, Alexandre CHRETIEN, Cédric VIALA

Représentés: Michel DAUSSE par Jeanine RICHARD, Christian DANIAS par Alain GASTON

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Alain GASTON

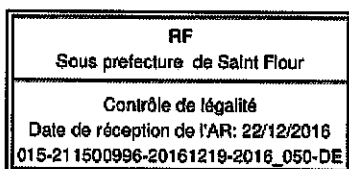
Objet: redevance assainissement 2017 -
2016_050

Madame le Maire demande aux Membres du Conseil Municipal de se prononcer sur les tarifs applicables en 2017 sur le service de l'assainissement collectif et communique le tarif de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte 2017 de l'agence de l'eau Adour Garonne.

Après en avoir délibéré, les tarifs proposés pour 2017 sont les suivants :

Abonnement :	35.00 €
Jusqu'à 150 m3	0.60 €
Supérieur à 150 m3	0.95 €
Redevance intercommunale par m3	0.15 €
Redevance collecte (agence Adour Garonne)	0.245 €

Pour copie conforme
Le Maire
RICHARD Jeanine



Séance du 19 décembre 2016

Membres en exercice : 10

Présents : 8

Votants: 10

Pour: 10

Contre: 0

Abstentions: 0

L'an deux mille seize et le dix-neuf décembre à 20 h 00 l'assemblée régulièrement convoquée le 13/12/2016, s'est réunie sous la présidence de Madame Jeanine RICHARD

Présents : Jeanine RICHARD, Alain GASTON, Pierrette TICHIT, Sébastien ROUX, Daniel BOUSQUET, Nicolas CHARBONNEL, Alexandre CHRETIEN, Cédric VIALA

Représentés: Michel DAUSSE par Jeanine RICHARD, Christian DANIAS par Alain GASTON

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Alain GASTON

Objet: redevance eau potable 2017 -
2016_049

Madame le Maire informe les Membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à la révision des tarifs applicables en 2017 sur la fourniture en eau potable des habitants et communique le tarif de la redevance pour pollution domestique 2017 de l'agence de l'eau Adour Garonne.

Après en avoir délibéré, les tarifs applicables en 2017 sont les suivants :

Abonnement :	35.00 €
Jusqu'à 150 m3	0,75 €
Supérieur à 150 m3	0,60 €
Redevance pollution	0.32 €
Utilisation des réserves (forfait)	70.00 €
Manœuvre de vanne	10.00 €
Remplacement compteur (gel)	85.00 €
Raccordement au réseau <10 m – forfait avec fournitures	450.00 €
>10 m – le mètre linéaire	20.00 €
Intervention réparation (sans fourniture)	60.00 €

Pour copie conforme
Le Maire
RICHARD Jeanine

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 22/12/2016 015-211500996-20161219-2016_049-DE